

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 28. — DÉCEMBRE 1868

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon CHEVREAU, préfet de l'Oise.
Monseigneur GIGNOUX, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le marquis d'AURAY, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. Henry TURQUET, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. VATIN.
Vice-présidents : MM. VERNOIS. — DE MARICOURT.
Secrétaire-général : M. THIRION.
Secrétaires : MM BRUIET. — COSSIN.
Trésorier : M. CABOT.
Présidents des Comités : MM. LETUPPE. — BARRÉ. — CHANTRIER.
— VINET.
Jardinier-professeur de la Société : M. DUBARLE.

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. PÉAN (Armand). — PRÉVOST (François).

Canton de Crépy : MM. DELAHAYE. — BORNICHE.

Canton de Nanteuil-te-Haudouin : MM. BOUCARD. — LARDÉ.

Canton de Pont-Sainte-Maxence . MM. PALMER. — SERRET.

Canton de Senlis : MM. TASSIN. — DURIEZ.

Bureaux des Sections cantonales.

SECTION DE CREIL.

Président : M. PAUPERT.

Vice-présidents : MM. DORÉ. — CAUCHOIS père.

Secrétaire : M. POULAIN.

Vice-secrétaire : M. BOBLET (Paul).

Trésorier : M. MAST.

SECTION DE CRÉPY.

Président d'honneur : M. DAMBRY.

Président titulaire : M. AUDEBERT.

Vice-présidents : MM. DE LA GRANGE. — BLÉRYE.

Secrétaire : M. le docteur BOURGEOIS.

Vice-secrétaire : M. DESJARDINS.

Trésorier : M. TASSART.

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

Président : M. LEMAIRE.

Vice-présidents : MM. LAMICHE. — RUDET PÈRE.

Secrétaire : M. JOURDAIN.

Vice-secrétaire : M. CORBIE.

Trésorier : M. PINÇON.

SECTION DE PONT-SAINTE-MAXENCE.

Présidents d'honneur : MM. MARIN. — DE VERNEUIL.

Président titulaire : M. le docteur MORILLION.

Vice-présidents : MM. LESSIEUX. — LECLERC.

Secrétaire : M. PAYEN.

Vice-secrétaire : M. MEUNIER.

Trésorier : M. LAVERGE.

Article 5 du Règlement. — L'article 4 des Statuts fixe le taux de la cotisation annuelle à dix francs. Celle-ci est payable d'avance sur la quittance du Trésorier, et sans frais, quelle que soit l'époque de l'admission.

Art. 6. — Lors du paiement de la cotisation, il est remis, chaque année, une carte nominative donnant le droit d'entrée personnelle au jardin d'expériences, aux expositions, aux séances de la Société, et aux leçons théoriques et pratiques. Elle doit être revêtue de la signature du titulaire.

Art. 7. — Tout membre qui voudra cesser de faire partie de la Société, devra en donner avis, par écrit, au Président, dans les deux derniers mois de l'année.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 6 Décembre 1868.

PRÉSIDENCE DE M. VERNOS, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures. — M. le docteur Pigeaux, membre correspondant, prend place au Bureau, sur l'invitation de M. le Président.

Les objets suivants sont déposés sur le Bureau :

1° Par M. Lépine, 8 variétés de *Poires*, 5 de *Pommes*, et une corbeille de *Chasselas* de Fontainebleau. — Le Comité demande une *mention honorable*.

2° Par le même, un *Cardon* blanc de Tours, un *Chou* de Milan, un panier de *Mâches* rondes, un *Chou* d'Utrecht, une corbeille de *Choux* de Bruxelles, 5 *Chou-fleurs* demi-durs de Paris, une botte de *Poireaux* courts de Rouen, 3 pieds de *Céleri* turc, 5 de *Céleri-rave*, une botte de *Scorsonnères*, *Carottes* demi-longues de Hollande, *Chicorées* de Meaux et de Rouen, *Scaroles*, 5 *Laitues* de la Passion. — Le Comité demande une *mention honorable*.

3° Par M. Cosson, *Poireaux* demi-longs des Vertus, 4 *Chou-fleurs* gros Salomon, *Chicorées* de Meaux, *Scaroles*, *Pommes de terre* en 8 variétés, *Carottes* de Crécy, *Céleri* turc et plein blanc, une botte de *Scorsonnères*, un panier de *Choux* de Bruxelles, *Échalottes*, *Ail*, *Mâches* rondes, *Oignons*, *Épinards* ronds de Hollande, *Carottes* de Flandres et de Hollande, *Betteraves* jaunes et rouges, *Navets* demi-longs de Crécy. — Le Comité propose une *mention honorable*.

4° Par M. Dubarle, jardinier-professeur, des *Pommes* Wellington, provenant du jardin de la Société, et que le Comité, après les avoir dégustées, déclare être de bonne qualité. — *Remerciements*.

5° Par M. Puissant-Grüny, serrurier à Senlis, un *Châssis de couche* en fer, dont le prix est de 12 francs, et pour lequel le Comité demande une *mention honorable*.

M. le Président ayant demandé si quelqu'un avait des observations à faire au sujet du procès-verbal, M. Thirion demande la parole, et présente les observations suivantes : 1° Il annonce que la Courge présentée par M. Bruxelles à la dernière séance s'appelle la *Courbacette du Mexique*, suivant un renseignement donné par M. Pigeaux; de plus, elle passe pour être de bonne qualité, et, à ce titre, il en réclame des graines pour le jardin de la Société. — 2° Il dit avoir eu avec M. de Maricourt une longue conversation au sujet des *Pommes de terre* de M. Daumalle, de Pont, dont il avait été question dans la séance du 8 novembre, et tous deux sont tombés d'accord que l'idée de la greffe par approche de deux tubercules en terre devait définitivement être rejetée, la greffe ne pouvant se faire qu'après un écorcement qui mette en contact des tissus en voie de formation. — 3° Il déclare mettre en doute le résultat indiqué dans le dépouillement de la correspondance,

de la maturation en plein air des fruits d'espalier, au moyen de la greffe des boutons à fruits; car il lui semble qu'alors une contre-greffe devrait amener au même but. M. le docteur Pigeaux confirme cette manière de voir, et ne croit pas qu'une greffe de bouton à fruit puisse faire mûrir une Crassane, par exemple, sur un arbre en plein-vent. M. Dubarle le croit seulement possible dans le cas où la greffe du bouton aurait été faite au printemps.

Le procès-verbal est adopté, et un membre nouveau, présenté à la dernière séance, est admis sans opposition.

M. le Secrétaire-général procède au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces suivantes :

1° Une lettre de M. le maréchal Vaillant, ministre de la Maison de l'Empereur, annonçant à M. le Président de la Société que, par suite de la demande qu'il en a faite, soixante pieds de Conifères des pépinières de Trianon seront mis à sa disposition pour le jardin de la Société. Un vote unanime décide que des remerciements seront adressés de la part de la Société à M. le maréchal Vaillant, par M. le Président.

2° Une lettre de M. le Maire de Betz, annonçant qu'il met la mairie de cette ville à la disposition de la Société pour y donner une leçon d'arboriculture.

3° Une lettre de M. le Maire de Chambly, faisant la même concession obligeante.

4° Une lettre de M. Collinet, conseiller général, exprimant le regret qu'il éprouve de ne pas pouvoir assister à la leçon d'arboriculture de Chambly.

A propos de ces trois dernières lettres, M. le Secrétaire-général annonce à l'Assemblée que le Bureau de la Société s'est transporté dans les villes de Betz et de Chambly, y a réuni des amateurs et des jardiniers, à qui M. Dubarle a donné une première leçon d'arboriculture, et dont plusieurs se sont fait inscrire comme membres de la Société.

5° Une lettre de M. Barral, membre correspondant, directeur du Journal de l'Agriculture, accompagnant l'envoi d'un exemplaire de son *Almanach de l'Agriculture* pour 1869, dont il fait hommage à la Société. — M. le Président désigne M. Bruet pour prendre connaissance de cet ouvrage, et en faire le compte-rendu.

6° Une lettre de M. Charles Baltet, horticulteur à Troyes, accompagnant l'envoi d'un livre qu'il vient de publier, intitulé : *L'art de greffer*, sur lequel il prie la Société de vouloir bien ordonner de faire un rapport. — M. le Secrétaire-général annonce que l'un des membres de la Société, M. Mouy, s'est offert spontanément pour faire ce travail, et l'Assemblée accepte l'offre de M. Mouy.

7° Une lettre de M. Charles Vandenheede, secrétaire-général du Cercle horticole de Lille, remerciant la Société de la nomination de ce Cercle comme Société correspondante.

8° Une lettre de M. Prévost (Antoine), entrepreneur de jardins à Vineuil, annonçant que le jardinier du château de Chantilly tient à la disposition des amateurs 42 pieds de vigne en pot, en 22 variétés, et 15 figuiers en 6 variétés, le tout prêt à être forcé en serre. La liste de ces plantes est déposée sur le bureau.

9° Une lettre de M. Grin, de Chartres, adressée au jardinier-professeur de la Société, pour le remercier d'avoir décrit son procédé de conduite du pêcher dans son traité d'arboriculture, et donner en même temps le détail de la nouvelle manière qu'il emploie dans les pincements. Il est décidé que cette lettre très-intéressante sera imprimée dans l'un des prochains Bulletins.

10° Un numéro du journal l'Indépendant de Montargis, communiqué par M. le vice-président Vernois, et contenant un article d'où il résulte que la *Garance* aurait été cultivée à Senlis dans le XIII^e siècle. — M. Jules Turquet affirme qu'il y a une trentaine d'années on en récoltait auprès de Louvres. M. Pigeaux fait observer que la condition essentielle de la culture de la *Garance* n'est pas tant dans le climat que dans la qualité du sol, qui doit être frais et profond.

En même temps, M. le Secrétaire-général annonce que M. le docteur Joly, premier vice-président de la Société d'horticulture de Clermont (Oise), vient d'être décoré de la Légion d'honneur; l'Assemblée décide qu'une lettre de félicitations sera écrite à M. le docteur Joly, au nom de la Société de Senlis.

Les procès-verbaux des dernières séances des Sections sont en outre déposés sur le bureau, et M. Deshais père opère le dépôt d'une demande en modification du Règlement signée de douze membres.

Les Secrétaires particuliers des Comités communiquent les propositions faites au sujet des objets présentés, et M. le Président met aux voix ces propositions, qui sont votées, après une conversation assez longue au sujet du mérite respectif des châssis de couche en fer ou en bois, de laquelle il semble résulter que la préférence de MM. les Maraîchers est en faveur des châssis de bois avec traverses en fer.

M. le Secrétaire-général donne lecture de son compte-rendu des travaux de l'année, qui est salué des applaudissements de l'Assemblée.

M. Bruïet, au nom de la Commission des Visites, donne lecture d'un rapport général sur les visites de jardins, qui est vivement applaudi, et qui se termine par la proclamation des lauréats, qui viennent successivement recevoir leur médaille des mains de M. le Président.

Les médailles des Comités, obtenues pour les apports en séance, sont ensuite décernées dans l'ordre suivant :

Comité d'arboriculture : MM. G. LAUDIGEOIS; — LÉPINE.

Comité des cultures potagères : MM. LÉPINE; — COSSON.

Comité des plantes d'ornement : MM. DESLANDES; — TASSIN.

Comité des arts horticoles : MM. LEROY, de Barberie; — PUISSANT-GRUNY.

En recevant sa médaille, M. Puissant-Grüny annonce à M. le Président qu'il fait don de son châssis pour le jardin de la Société, et il en est aussitôt remercié par de chaleureux applaudissements.

M. Bruïet, secrétaire, communique le résumé des délibérations du Comité consultatif de la Société, prises dans sa réunion du matin de ce jour : Le Comité a décidé que, vu la proximité du premier jour de l'an, la conférence horticole du samedi

2 janvier n'aurait pas lieu. — Il a élaboré un projet de modification au Règlement qu'il propose à l'approbation de l'Assemblée, et qui consiste dans les dispositions suivantes : 1° Les mots *canton* et *cantonale* seraient supprimés dans le titre II du Règlement général de la Société ; 2° partout où 50 membres au moins de la Société prendraient la résolution de se réunir, il pourrait être demandé au Comité consultatif l'établissement d'une Section ; 3° toute Section de 50 membres aurait deux délégués au Comité consultatif, et un seulement au-dessous de ce nombre ; 4° toutes les autres dispositions du Règlement seraient applicables aux nouvelles Sections.— Le Comité a reçu de M. Dubarle la proposition d'abandonner à la Société la propriété de son *Cours d'arboriculture*. à la condition de le faire imprimer en une brochure qui serait donnée gratuitement à tous les sociétaires qui se feraient inscrire pour l'année 1869 ; ensuite de cette proposition, un accord a été conclu avec M. Duriez, imprimeur du Bulletin, qui s'engage à livrer les exemplaires de cette brochure, par cinquante à chaque fois, à toute réquisition ; de plus, il a pensé que les anciens sociétaires devraient avoir le droit de faire l'acquisition du *Cours d'arboriculture*, moyennant un prix provisoirement fixé à 0,80 cent., dont la part excédant le prix de revient serait attribuée à l'auteur ; et il demande l'approbation de ces décisions. — Le Comité consultatif propose encore : 1° Que pour les apports en séance, à Senlis et dans les Sections, le membre qui aurait droit à une médaille, mais qui en aurait obtenu une l'année précédente, reçoive en place un Traité d'horticulture sur la couverture duquel on ferait constater le *rappel de médaille* ; 2° que pour les médailles de la Commission des Visites, les rappels de médaille se constatent de la même façon, à la condition qu'après un rappel de ce genre, les concurrents n'obtiennent plus rien, s'ils ne sont pas jugés dignes d'une médaille supérieure à celle qui aurait été rappelée.— Enfin, pour mettre l'Assemblée à même de voter dès aujourd'hui sur la demande en modification du Règlement proposée par M. Deshais père, le Comité l'a étudiée par avance et se prononce en sa faveur ; la modification consiste à déclarer que, désormais, les médailles des Comités ne pourraient plus être obtenues qu'avec un minimum de 9 points ; seulement le Comité demande à ce que le minimum soit abaissé à 7 points, en considération de ce que quatre catégories d'objets sont ouvertes, dans chacune desquelles ce minimum doit être atteint.

M. le Président met en discussion, puis aux voix, chacune de ces différentes propositions : le minimum de 7 points est adopté par une majorité de plus des deux tiers, et les modifications au Règlement sont votées à l'unanimité.

M. le docteur Pigeaux, ayant demandé et obtenu la parole, rappelle qu'il a fondé une médaille bisannuelle de 50 fr. en faveur de la Société d'horticulture de Senlis ; il regrette qu'elle n'ait pas encore été décernée, et déclare que, désormais, outre les concours d'introduction dans l'arrondissement de plantes nouvelles ou de procédés utiles qu'il avait déjà ouverts pour l'obtenir, il en ouvrira un de *statistique* ; selon lui, choisir les variétés d'élite et les cultiver avec talent, ce n'est que la moitié du succès ; connaître exactement les prix de revient de ses produits, sous le triple rapport de

la main-d'œuvre qu'on y consacre, du capital que l'on a employé, et du prix d'acquisition ou de location du sol où on les cultive, c'est un élément indispensable à tout cultivateur sérieux ; c'est pour en répandre l'habitude qu'il annonce que sa médaille de 50 fr. pourra être décernée à un travail de statistique appliqué à une culture quelconque.

M. Bruet, secrétaire, lit les noms de trente-trois personnes présentées pour faire partie de la Société, et la séance est levée à cinq heures.

Membre admis dans la séance du 6 Décembre 1868.

M. PETIT, propriétaire à Senlis, présenté par MM. Bruet et Mercier (Léon).

Section de Creil.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1868. — PRÉSIDENTE DE M.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Bert (François), un lot d'*Amarantes* et 26 variétés de *Begonias* ; — mention honorable.

2° Par M. Demichy (Vincent), 10 variétés de *Pommes* et 10 de *Poires* ; — mention honorable.

3° Par M. Boblet, 12 variétés de *Pommes*, 7 de *Poires*, 2 variétés d'*Aubergines* et un *Patisson* ; — mention honorable.

4° Par M. Franchemont (Emile), propriétaire à Creil, un rameau de *Vigne* portant 11 grappes, 7 variétés de *Poires* et 2 de *Pommes* ; — remerciements.

5° Par M. Fasquelle, des *Carottes*, *Poireaux*, *Céleri ture*, *Chicorées* et *Scaroles* ; — mention simple.

6° Par M. Roger, un *Caladium esculentum*, 2 pieds de *Panicum plicatum* ; — mention simple.

Six membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à trois heures.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1868. — PRÉSIDENTE DE M.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté. — Six membres nouveaux sont admis.

Des *Poires* en 20 variétés et 19 variétés de *Pommes* sont déposées sur le bureau par M. Roger (Emile), à qui l'Assemblée vote une *mention très honorable*.

Membres admis dans la séance du 25 Octobre.

MM. HENNEGUY, propriétaire à Précy, présenté par MM. Paupert et Dubarle.

TALON (Élie), propriétaire à Précy, par les mêmes.

QUILLET, propriétaire à Précy, par les mêmes.

MENNESSIER (Jean-Pierre), propriétaire à Précy, par les mêmes.

DELAMOTTE, propriétaire à Précy, par les mêmes.

Dame patronnesse.

M^{me} JACOB, à Nogent-les-Vierges, présentée par MM. Cauchois et Dubarle.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1868. — PRÉSIDENTE DE M.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

M. Boblet dépose sur le bureau des *Fruits et Légumes*, pour lesquels l'Assemblée lui vote une *mention simple*.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1868. — PRÉSIDENTE DE M. LEMAIRE.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Lardé, différents *Fruits et Légumes*, parmi lesquels des *Pois verts* ; — mention simple.

2° Par M. Daguét fils, plusieurs *Plantes* de serre chaude ; — mention honorable.

3° Par M. Coulon (Constant), un *Paillason* en roseau, présentant une économie de 0,20 cent. sur ceux en paille, et une *Étagère* d'un prix d'à peu près 1 fr. 50 cent., d'une hauteur de 1 m. 80 cent., d'une largeur de 1 m., sur laquelle on peut suspendre 216 grappes de raisin à conserver ; — mention très honorable.

M. le Président soumet à l'Assemblée trois Oranges récoltées à Blincourt, chez M. Gérard. L'arbre qui les a produites ne reçoit aucun soin particulier ; elles ne sont guères plus grosses qu'un œuf de poule, mais le jus en est doux et sucré. Le jardinier de M. Gérard se met à la disposition des amateurs qui désireraient voir cet oranger et en déterminer la variété.

La séance est levée à trois heures et demie.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1868. — PRÉSIDENTE DE M. LESSIEUX.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Gallois, 4 variétés de *Pommes* et des *Poires* de Catillac, des *Carottes* rouges de Hollande et des *Betteraves* ; — mention honorable.

2° Par M. Hennequin, *Reinettes* de Canada, *Beurré Diel*, *Chou-fleur* Lenormand, *Scaroles*, *Cresson*, *Chicorées* ; — mention honorable.

L'Assemblée, considérant l'intérêt qu'il y a à ce que le plus grand nombre possible de jardiniers puisse assister aux leçons et aux séances, charge M. Palmer de faire, auprès du Comité consultatif de la Société, les démarches nécessaires pour que, au moins une fois sur deux, la séance de la Section ait lieu un di-

manche. — Puis elle décide que, au mois de décembre prochain, la leçon du matin sera donnée dans le jardin de M. Daumalle, et celle du soir (leçon théorique) à la mairie.

La séance est levée à trois heures.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1868. — PRÉSIDENTE DE M. AUDEBERT.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Bérard (Léon), 3 pieds de *Céleri* plein blanc, *Mâches* d'Italie, 2 *Radis* d'hiver, *Chasselas* de Fontainebleau, 2 variétés de *Néfles*, un *Bouquet* monté ; — mention très honorable.

2° Par M. Pottier fils, un *Bananier* nain, une *Orchidée* en fleurs, 2 variétés de *Begonias* et un *Niphæa australis* ; — mention très honorable.

3° Par M. Mennessier, 2 *Laitues* de la Passion, un *Chou* de Bruxelles, 2 *Poires* de Saint-Germain ; — mention simple.

M. le Président annonce qu'il n'a pas été possible d'obtenir la concession du jardin que l'on avait demandé à l'administration municipale, mais que le Bureau continue ses démarches, dont il espère une heureuse solution.

La séance est levée à quatre heures.

RAPPORT GÉNÉRAL

De la Commission des Visites,

PAR M. BRUIET.

Messieurs,

L'année dernière, à pareil jour, avait lieu la distribution des récompenses accordées par la Commission des Visites. M. Corbie, rapporteur, faisait ressortir, avec le talent que vous lui connaissez, l'utilité de ces visites au point de vue du progrès de la science horticole, et vous confirmiez ses paroles en décidant que, désormais, une médaille d'or serait décernée à la culture la mieux dirigée.

Quel que soit mon désir de ne pas prolonger l'impatience légitime de nos lauréats, je dois vous communiquer les résultats comparatifs de 1867 et 1868. Au lieu de 12 concurrents, représentés par 8 sociétaires, puisque quelques-uns concouraient dans plusieurs catégories, cette année, nous avons visité 17 jardins, et le talent de ceux qui les cultivent nous donne 29 champions.

Le compte-rendu de nos visites ayant été publié dans notre Bulletin, je ne retracerai pas en détail le mérite particulier de chacun. La médaille d'or a été, comme vous le pensez bien, très vivement disputée. La section des plantes potagères, représentée par 11 jardiniers, cherchait à enlever cette récompense à la section des plantes d'ornement, qui en comptait 7; nous pouvons dire au pre-

mier lauréat de la culture potagère : que la médaille de vermeil que vous allez recevoir soit un puissant stimulant pour mériter l'année prochaine la plus haute récompense que nous puissions donner.

Les plantes de serre, dont vous avez admiré de si beaux spécimens à l'Exposition du mois de juin, ont attiré la plus scrupuleuse attention de votre Commission, et de cet examen, ainsi que de celui des plantes de pleine terre et des collections, elle a fait un détail de notes dont le total devait décider quel était à ses yeux le jardinier le plus méritant. Le résultat est des plus encourageants pour les concurrents, car les trois médailles attribuées à cette section l'ont été avec un écart peu considérable dans l'ensemble des points. Nous dirons donc à ceux qui vont recevoir la médaille de vermeil et celle d'argent : redoublez d'efforts pour gagner le premier prix, car nous prévoyons pour l'année prochaine une lutte encore plus vive que celle de cette année.

L'émulation a été grande dans la section des légumes. La médaille de vermeil est attribuée à un jardinier-marâcher dont nous ne saurions trop recommander le système de culture intensive; pour un terrain d'une contenance de quarante-et-un ares, il emploie le fumier de six chevaux; ses couches occupent alternativement un des quatre carrés de son enclos; aussi, les produits qu'il obtient sont-ils parfaits, et, sans la grande sécheresse de cet été, la médaille d'or eût peut-être récompensé son travail. Le second prix a été vivement disputé par MM. Cosson, Battavoine fils, Barbier, Spère, et par M. Bourset, jardinier chez M. Boucher (Camille), cultivateur à Barberie; la Commission est heureuse de pouvoir donner à M. Bourset les plus grands éloges pour la culture de son jardin, et de l'indiquer à ses confrères de la ferme comme un modèle à imiter, et elle exprime publiquement le regret de n'avoir pu lui accorder une médaille.

MM. Barbier et Spère, dont vous appréciez tous les magnifiques légumes et le superbe cresson, sont deux amis rivaux, dont les marais voisins ne laissent pas à l'examineur la possibilité d'établir une distinction entre eux; nous ferons donc comme le jury de l'exposition, nous leur accorderons les mêmes félicitations à tous deux; en présence de la nature des légumes cultivés par ces deux concurrents, la Commission a dû réserver sa médaille d'argent pour leurs confrères qui font les plantes de primeur, plantes plus délicates et se succédant sur le même emplacement.

M. Battavoine (Albert) cultive depuis peu de temps un terrain qu'il a su organiser avec beaucoup d'intelligence, ses primeurs nous avaient frappés; malheureusement pour lui, le sol, qu'il n'a pas encore eu le temps d'étudier à fond, n'a pas répondu à ses soins pendant la saison d'été; nous ne pouvons que l'encourager à persévérer, et nous avons la certitude que, grâce à son travail et à son esprit observateur, il obtiendra dans un autre concours un prix que nous ne pouvons lui donner aujourd'hui.

M. Cosson avait sur son collègue l'avantage de l'expérience que donnent une longue pratique et une étude approfondie du sol qu'il cultive depuis plus de vingt

ans; aussi sommes-nous convaincus que vainqueurs et — j'allais dire vaincus, mais non! il n'y a que des émules dépassés par leurs collègues, applaudiront à la récompense qui lui sera remise dans un instant.

MM. Julien Hubert, jardinier au château de La Chapelle-en-Serval; Deslandes, jardinier chez M. Buffard; Daguet, jardinier chez M^{me} Rousseau, à Borest; et Bert, jardinier au château des Bouleaux, nous ont fait voir une bonne tenue de potager de château; nous les félicitons du résultat qu'ils obtiennent, mais nous reconnaitrons tous que la lutte pour eux est difficile avec nos jardiniers-maraîchers qui, indépendamment de la nature exceptionnelle du terrain qu'ils cultivent, peuvent donner tous leurs soins à des plantes de même nature, tandis que ceux-là sont tenus de se partager entre les cultures potagères, l'arboriculture, les plantes d'ornement, et même les arts horticoles, comme vous le verrez tout-à-l'heure; de plus, le terrain ne leur étant pas donné avec parcimonie, ils cherchent peu le moyen de l'économiser et dépensent sur leurs potagers une somme d'engrais et de main-d'œuvre qui, concentrée sur une surface beaucoup plus restreinte, tendrait à égaliser leurs chances de succès.

Dans la section d'arboriculture, nous trouvons également onze concurrents; ce nombre relativement faible dans une branche de l'horticulture que nous trouvons cultivée dans tous les jardins, n'a rien qui doive nous surprendre, et nous avons la conviction que, dans les années qui vont suivre, nous le verrons augmenter. En effet, Messieurs, si nous nous reportons à deux années en arrière, nous constatons que pas une leçon d'arboriculture n'a été donnée dans notre pays, que peu de personnes ont étudié la formation et la taille des arbres. Aussi, en 1867, les médailles de la section d'arboriculture ne sont-elles disputées que par cinq jardiniers. En 1868, un assez grand nombre de personnes se pressent aux leçons de M. Dubarle, et, appréciant à leur juste valeur le talent de leur Professeur, font l'application immédiate de son enseignement, et onze concurrents se présentent. Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que la médaille de vermeil va être remise à un de nos bons sociétaires, qui, laissant de côté l'amour-propre, est devenu un des plus fidèles élèves de notre Professeur. Aussi, l'aspect de ses arbres est-il des plus satisfaisants, et nous espérons que, si la médaille d'argent qu'il a reçue l'année dernière se convertit aujourd'hui en vermeil, il ne croira pas devoir se reposer, et qu'un jour il viendra recevoir notre plus haute récompense. Pour le deuxième prix, nous nous trouvons en présence de cinq concurrents sérieux; deux praticiens, dont le mérite est d'autant plus à apprécier que tous deux cultivent un sol ingrat et que tous deux vont recevoir les récompenses qu'ils ont méritées pour la culture des plantes d'ornement; j'ai nommé MM. Hubert (Julien) et Deslandes. Pour qui connaît les terrains cultivés par ces deux concurrents, le résultat prouve que la persévérance et le travail fait avec intelligence surmontent bien des difficultés. M. Rayon, qui dirige depuis un an le jardin du château d'Ognon; M. Bourset (Emile) de Barberie, dont le talent en arboriculture mérite d'être signalé, et M. Daguet, de Borest, dont je vais avoir l'honneur de vous parler

dans un instant. Si je dis que cinq concurrents sérieux pouvaient espérer la seconde médaille, il n'en faudrait pas conclure, loin de là, que les autres n'ont pas de mérite; il vous suffira, pour vous convaincre du contraire, de vous reporter aux comptes-rendus des visites faites chez MM. Lardé, de Nanteuil, Vincent Demichy, de Gouvieux, l'un des membres qui suivent les leçons avec le plus d'assiduité, MM. Roger, de Nogent, et Bert, du château des Bouleaux.

Les arts horticoles semblent délaissés; c'est l'ombre du tableau. Nous ferons donc un appel à tous les sociétaires indistinctement, car il ne faut pas croire qu'il ne soit pas bon pour un horticulteur, jardinier ou amateur, de s'occuper du perfectionnement des instruments, du nivellement et du dessin d'un jardin, et nous allons vous en donner la preuve. La Commission des Visites commençait sa tournée, le 17 juin, par l'examen des travaux d'un homme aussi modeste qu'intelligent, M. Daguet père, jardinier chez madame Rousseau, de Brest; la serre, aussi bien tenue que l'année précédente, fixait assez notre attention pour que nous croyions qu'une médaille récompenserait ce travail. La persévérance couronnera certainement un jour les soins assidus qui sont prodigués avec tant d'intelligence aux plantes qui ornent cette charmante propriété. Les bons préceptes d'arboriculture sont appliqués aux arbres; les pêchers, si malades en 1867, sont fort beaux cette année, et cependant, le plus grand mérite de cet horticulteur se trouve dans un travail qu'il dirige avec un goût parfait et un talent réel, travail qui restera longtemps comme une preuve évidente du mérite de cet homme modeste. Le dessin du parc heureusement remanié, les pentes changées et organisées de manière à ce que les dégradations soient impossibles, même dans les endroits où elles sont très prononcées, sans nuire toutefois au coup d'œil et aux éclaircies; tel est l'ouvrage que nous avons décidé de récompenser par la médaille de vermeil.

Le concours se trouve ainsi terminé, la Commission n'ayant pas jugé utile de vous demander de reporter sur une autre section la médaille d'argent qui restait disponible; vous approuverez cette décision, nous n'en doutons pas, car s'il est bon d'exciter l'émulation, il est dangereux de prodiguer les récompenses; ce système nous conduirait au résultat opposé à celui que nous poursuivons tous.

J'ai omis avec intention de vous parler des visites de jardin faites chez MM. Crétenet, de Senlis, et Barbier (Maxime), de Montataire, ces deux sociétaires n'ayant demandé l'examen qu'à titre d'amateurs; c'est un très bon exemple que ces messieurs ont donné; nous les en remercions et nous avons l'espoir que beaucoup d'entre nous les imiteront. Chez M. Crétenet, nous avons admiré, malgré un temps très défavorable, sa magnifique collection de roses qui s'enrichit tous les jours, la superbe formation de ses rosiers; nous engageons ceux qui cultivent les roses à imiter le travail de notre honorable sociétaire qui, loin de faire un mystère de son système, l'explique aux visiteurs avec l'aménité que vous lui connaissez.

Chez M. Barbier, nous avons trouvé une grande quantité de poiriers bien dirigés, la vigueur des arbres rend le travail long et difficile, mais, disciple zélé de M. Du-

barle, M. Barbier triomphe des difficultés, répare les fautes commises les années précédentes, et peut être cité avantageusement parmi les arboriculteurs amateurs de notre Société.

Avant de clore ce compte-rendu, je dois remplir un double devoir; remercier, au nom de la Commission des Visites, toutes les personnes chez lesquelles nous nous sommes présentés de l'affabilité que nous avons rencontrée; et au nom du Bureau, adresser les plus sincères félicitations aux membres de la Commission qui, malgré leurs occupations sérieuses, nous ont prêté un concours aussi éclairé que dévoué, et nous ont facilité par leur expérience la juste répartition des médailles dont je vais avoir l'honneur de vous donner connaissance :

Plantes d'ornement.

Médaille d'or : M. HUBERT (Julien), jardinier chez M. Sargenton, au château de La Chapelle-en-Serval.

Médaille de vermeil : M. DESLANDES, jardinier chez M. Buffard, à Villemétrie.

Médaille d'argent : M. BROSSIER, jardinier chez M. Petit, maire de Chantilly.

Culture potagère ou maraîchère.

Médaille de vermeil : M. FASQUEL, jardinier-maraîcher à Creil.

Médaille d'argent : M. COSSON, jardinier-maraîcher à Senlis.

Arboriculture.

Médaille de vermeil : M. BÉRARD, jardinier chez M. Legru, à Vauciennes.

Médaille d'argent : M. DESLANDES, jardinier chez M. Buffard, à Villemétrie.

Arts horticoles.

Médaille de vermeil : M. DAGUET père, jardinier chez madame Rousseau, à Borest.

COMPTE - RENDU DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1868,

PAR M. THIRION, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL.

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, j'avais l'honneur de vous annoncer que nous étions 510 sociétaires; aujourd'hui, la liste des membres de la Société contient 767 noms régulièrement inscrits. A coup sûr, la fin de l'année amènera, comme d'habitude, un certain nombre de défections; mais une liste de 33 noms, qui va vous être communiquée à la fin de la présente séance, vous prouvera que notre Société est encore pour longtemps sans doute dans sa période d'accroissement.

Je débute à dessein par ces chiffres, parce que le nombre des adhérents est la manifestation la plus évidente du succès pour les associations du genre de la nôtre. Pourtant, je n'ai pas l'intention de m'en contenter, et j'espère vous en fournir d'autres preuves, car je sais que, jaloux de votre bonne renommée, c'est par d'autres arguments que celui du nombre que vous tenez à prouver aux habi-

tants de notre arrondissement que vous tenez haut et ferme le drapeau du perfectionnement et du progrès.

S'il est vrai que l'émulation soit un des leviers les plus puissants de l'enseignement, en ce sens que, de tous ceux qui descendent dans la lice, les uns s'acharnent à bien faire pour conserver leur supériorité, et les autres à faire mieux pour égaler leurs rivaux, vous pouvez vous féliciter d'être entrés dans une bonne voie en provoquant, au moyen de récompenses honorifiques, l'apport aux séances des produits de l'horticulture et des arts qui s'y rattachent : pendant les onze premiers mois de l'année 1868, 259 lots de plantes, de fruits, de produits de tous genres ont été exposés aux séances mensuelles, 31 dans la Section de Creil, 55 dans celle de Crépy, 41 dans celle de Nanteuil, 34 dans celle de Pont-Sainte-Maxence, et 98 dans la Section-mère de Senlis; 71 sociétaires, amateurs ou jardiniers, ont pris part à cette lutte, qui va se terminer par la distribution de 29 médailles, que personne ne pourra dire n'avoir pas été bien méritées. Ainsi, voilà 259 lots, composés quelquefois de vingt légumes ou fruits différents, qui, sans vous, auraient, comme à l'habitude, pris obscurément la route ordinaire de l'office ou du marché, et qui sont venus chercher sous vos yeux le grand jour de la publicité, apportant par leurs contrastes et leur comparaison un enseignement plus éloquent que la parole et plus concluant que la plus habile démonstration.

Ce détail, en même temps, vous fait voir que l'établissement des Sections a bien répondu à vos espérances; proportion gardée du nombre des Sociétaires inscrits, chacune d'elle a montré un zèle pareil à celui qui vous anime à Senlis, et aucune des médailles destinées à récompenser les apports faits à leurs séances ne restera sans emploi; une ou deux seulement récompenseront des cultures méritantes visitées sur place, et par compensation une médaille de vermeil, donnée à la Section de Nanteuil par madame de Watry, l'une des plus généreuses de nos dames patronnesses, viendra s'ajouter à celles qui lui sont destinées en vertu du règlement. Grâce à cette division, M. Dubarle trouve, sur presque chaque point de l'arrondissement, un auditoire tout prêt à l'entendre; tous les jardins s'ouvrent spontanément pour servir de cadre à ses démonstrations, et, à la fin de ce mois, votre Professeur, que rien ne rebute, ni les intempéries ni la distance, aura donné 169 leçons d'horticulture dans un rayon de trente kilomètres autour de Senlis. Ainsi, Messieurs, voilà déjà, dans l'arrondissement, cinq centres de réunion, cinq foyers d'enseignement, cinq tribunes du haut desquelles se répandent la pensée féconde, l'amour de l'art qui nous distrait et qui nous alimente, le culte de la nature, l'étude de ses mystères, et le perfectionnement de ses produits.

Cependant, il est des points encore trop éloignés pour que leurs habitants puissent profiter et des leçons et des séances; en attendant qu'une organisation plus généreuse et plus libérale vous permette d'y fixer à demeure votre propagande, le Bulletin vient y apporter le résumé de tous les enseignements donnés sur les autres points. Cette année, il composera un volume de près de 500 pages;

l'écho de toutes les séances, soit de Senlis, soit des Sections, y aura trouvé sa place; les leçons de M. Dubarle y auront été reproduites presque en entier; en plus, il aura contenu 52 articles de fond tous originaux, 14 rapports en tous genres, et 8 articles bibliographiques, tous signés des noms, maintenant bien connus de vous, de MM. de Maricourt, Dubarle, Pigeaux, Bruiet, Corbie, X. Lefebvre, Chantrier, etc., etc., occupant ensemble la moitié de l'espace offert par ce volume, et dont l'autre moitié contient dans les procès-verbaux, les règlements, et autres documents administratifs, non-seulement les renseignements indispensables à tous ceux qui font partie de la Société, mais encore un résumé succinct de tout ce qui a paru d'intéressant ou de nouveau dans les publications périodiques envoyées en échange de notre Bulletin, et des discussions intéressantes auxquelles ces communications ont donné lieu. 68 de ces extraits vous ont été communiqués cette année, qui ont nécessité la lecture attentive de 123 journaux ou brochures. J'insiste exprès sur ces détails, parce que, pris entre deux vœux contraires, l'un qui voudrait voir reproduire plus *in extenso* les séances, et l'autre qui réclame toute la place pour l'enseignement, je tiens à faire voir que, dans l'état actuel de nos ressources, et dans l'impossibilité matérielle où nous nous trouvons d'augmenter l'étendue de notre Bulletin, nous essayons du moins de concilier de notre mieux les diverses exigences qui se manifestent, et de consacrer à l'enseignement le plus grand nombre de pages possible.

A côté de la théorie, la pratique; à côté de ce Bulletin où nous consignons les préceptes écrits de notre art, il y a notre jardin, où nous les mettons à exécution; à côté du livre imprimé, il y a le livre vivant de la nature, celui que l'ouvrier aime le mieux à consulter, dans lequel il a appris à lire dès son enfance, et dont les préceptes, visibles pour tous, se manifestent avec cette autorité du fait établi que personne ne peut contester. Malgré la nécessité d'y établir la tente de notre exposition, le jardin de la Société n'a pas été négligé cette année; il a fourni des enseignements utiles et des graines de plantes avantageuses, deux résultats dont nous saurons tirer parti pour la plus grande gloire de l'horticulture. Il a une fois de plus démontré le mérite des terres rapportées, des terres profondes ou profondément égouttées, dont la consistance perméable laisse peu à peu filtrer l'humidité excédente, et permet à la fraîcheur du fond d'alimenter la vie végétale pendant les extrêmes sécheresses. A l'aide d'un paillis de moyenne épaisseur, toutes les plantes qui lui ont été confiées, légumes, arbres ou fleurs, ont bravé la température exceptionnelle de cet été, et n'ont nécessité que de très rares arrosements; la plus grande partie de l'eau employée l'a été pour les besoins de notre exposition. Toujours propre, toujours bien garni de fleurs et de plantes en expérience, on peut dire que la tenue générale de notre jardin a fait honneur à M. Dubarle, en même temps qu'il attestait le désintéressement des nombreux sociétaires qui avaient fourni les principaux éléments de sa décoration. Déjà quelques fruits, et surtout des graines de bonnes plantes en sont sortis pour se répandre aux alentours; d'autres, récoltés en trop petit nombre, seront multipliés plus

en grand l'année prochaine; d'autres enfin ont besoin d'une seconde année d'études avant de savoir si ils méritent d'être propagés.

Voilà bien des travaux, Messieurs, bien du temps, bien des soins, bien de l'argent consacrés exclusivement à l'enseignement horticole; eh bien! vous avez pensé que ce n'était pas assez encore, et que, tant qu'il y aurait quelque chose à faire, vous n'auriez pas assez fait. Vous vous êtes dit que l'hiver laissait aux ouvriers de l'horticulture un bien grand nombre de longues soirées sans emploi; vous avez cru qu'il était de votre devoir de leur offrir les moyens d'occuper utilement et agréablement ce temps que l'oisiveté et les mauvaises habitudes pourraient envahir, et vous avez fondé l'enseignement professionnel horticole. Hier seulement nous avons inauguré cette utile institution; des professeurs bénévoles ont pour la première fois développé les principes élémentaires des sciences naturelles, essayant de vous initier à la connaissance des êtres vivants qui nous entourent, des principes constitutifs des plantes que vous cultivez, des qualités naturelles ou artificielles du sol auquel vous les confiez, des conditions climatiques et météorologiques dont les effets se font sentir sur vos récoltes. Une heureuse idée, Messieurs! et qui sera dans l'avenir l'honneur de notre Société. Dégager l'horticulture de l'obscurité des préjugés, des langes de la routine, lui donner des principes raisonnés, basés sur la connaissance exacte des lois de la nature, c'est en faciliter l'étude, c'est en doubler les résultats, c'est en ennoblir la pratique, c'est élever à la hauteur d'une science ce qui jusqu'à présent n'était qu'un métier!

Après s'être perfectionné soi-même, après avoir cherché à améliorer sa culture et ses procédés, on veut naturellement savoir si, autre part, il ne se fait rien de mieux, on veut comparer ses produits avec ceux de ses voisins, et chercher ainsi, dans une lutte plus généralisée, de nouveaux éléments d'instruction. C'est à ce désir que les Expositions répondent, et c'est pourquoi votre règlement vous impose le devoir d'en faire une tous les ans. Cette année, Messieurs, vous en avez fait deux. L'une, l'Exposition générale du 7 juin, celle dont la gloire revient à la Société toute entière, a laissé dans l'arrondissement d'agréables souvenirs; 55 médailles, dont 5 d'or et 5 de vermeil, y ont été distribuées, et si, dans le concours des roses, les spécialistes des arrondissements voisins l'ont emporté sur vous, vous avez maintenu votre supériorité dans la culture toute indigène des légumes, et même, comme si vous aviez voulu malicieusement me reprocher une injustice glissée dans mon compte-rendu de l'année dernière, vous vous êtes d'un seul coup placés dans un rang honorable pour la culture des plantes de serre chaude, dont cinq massifs bien garnis montraient des spécimens d'une vigoureuse végétation. La seconde, toute particulière au canton de Pont-Sainte-Maxence, due à l'initiative désintéressée des membres d'une Section, entreprise aux frais de ses amateurs et improvisée par ses jardiniers, a donné la mesure de ce que ces collègues zélés pourront faire, pour la plus grande gloire de la Société, à l'Exposition générale de l'année prochaine. Vous avez dû remarquer, Messieurs, que je m'abstenais autant que possible, dans ce compte-rendu de nos travaux, de citer des noms propres; une

œuvre comme la nôtre ne vit que par le dévouement, et partout où nous sommes parvenus à établir seulement une leçon périodique, il y a des sociétaires qui mériteraient d'être signalés à la reconnaissance de tous; nommer tout le monde, ce serait trop long, et n'en nommer que quelques-uns, ce serait injuste. Pourtant, ici, il y a une exception à faire; de l'aveu de tous, le succès si rapide de la Section de Pont-Sainte-Maxence et la réussite de son Exposition méritent une mention particulière, et si je dis ici que les efforts désintéressés de M. Palmer y ont contribué pour une bonne part, tous les membres de cette Section applaudiront à cet éloge mérité.

Enfin, — car ce n'est pas tout encore, — mieux peut-être que par les apports en séance et même les Expositions, vous excitez l'émulation, et vous récompensez le mérite au moyen des Visites de Jardins. Elles sont bien modestes, les médailles que vous avez mises à la disposition de votre Commission; elles sont distribuées, sans apparat et sans fanfares, dans votre séance du mois de décembre, et nulle autre main que les vôtres n'approuve les lauréats qui les obtiennent; et pourtant, voyez comme elles sont disputées! Dix-sept concurrents ont appelé la Commission, qui a dû descendre jusqu'à trois fois dans certains jardins, et qui a bien longtemps balancé pour décerner la médaille d'or; je dirai même, s'il m'est permis de trahir le secret de ses délibérations, qui regrette de n'en avoir pas pu décerner deux. C'est que chacun comprend le prix de ces récompenses, et se dit que si un heureux effort, quelquefois même un hasard de culture peut faire obtenir une des médailles de nos Expositions, c'est le mérite de tous les jours, le soin de tous les détails, le succès de toute une campagne, en un mot, c'est la valeur vraie du jardinier qui est désignée à vos applaudissements par la Commission des Visites!

Tels sont, Messieurs, ce que j'appellerai vos moyens réguliers d'action et d'influence; tel est le résumé des efforts que vous faites chaque jour pour satisfaire au but de votre institution: le perfectionnement de l'horticulture. Pourtant, dans cette revue générale de nos travaux, il ne nous faut oublier ni l'enquête sur les fruits cultivés dans l'arrondissement, ni la campagne entreprise au mois de mai dernier contre les hannetons. En effet, propager les nouvelles variétés de fruits sans les avoir expérimentées, c'est une œuvre sans but et sans résultat utile; d'ailleurs, le jardin d'expériences et le Professeur suffisent pour cela. Avant tout, il est essentiel de connaître celles qui, depuis longtemps répandues, se trouvent dans la plupart des jardins; elles sont déjà bien assez nombreuses pour que l'on fasse un choix parmi elles; tous les climats et tous les sols ne leur conviennent pas également, et c'est le devoir de notre Société d'horticulture de faire, pour ainsi dire, l'inventaire de nos richesses fruitières, et de dresser la liste des variétés qui conservent toutes leurs qualités natives dans le sol et sous le climat de notre arrondissement.

Après avoir appris à connaître et à cultiver les arbres à fruits, il faut les défendre; car de nombreux ennemis s'acharnent après eux: la vie du cultivateur est une lutte, un combat sans trêve; les forces naturelles tendent sans cesse à re-

couvrir leurs droits, et nos végétaux perfectionnés, abandonnés à eux-mêmes, retourneraient bientôt à leur état primitif. Parmi ces ennemis, un surtout, un qui, sous deux formes différentes, à l'état de larve ou d'insecte parfait, dévore alternativement les feuilles et les racines de nos arbres, un surtout échappe à tous nos moyens de destruction ; insecte, le nombre infini de ses phalanges assure sa multiplication ; larve, il vit caché sous la terre, bravant tous les poisons et toutes les températures. Vous avez pensé qu'il fallait se coaliser en masse contre l'ennemi commun, et vous avez prêché la croisade, la guerre sainte des travailleurs contre le fléau des récoltes. Les résultats obtenus dans cette première campagne ne sont pas encore bien considérables sans doute, et ne sont pas tous dus à l'initiative de la Société ; mais ils méritent d'être relevés, ne fût-ce qu'à titre de jalon pour l'avenir, et dans l'espoir d'être augmentés lors de la nouvelle apparition des hannetons. Il en a été détruit 56 k. à Nanteuil, chez M^{me} Hérouard, et 50 litres par M. Jourdain, instituteur, aidé de ses élèves ; environ 100 litres chez M. Corbie, à Lagny-le-Sec, 1,151 litres à Pont-Sainte-Maxence, 400 litres au château de Gèresme, 200 litres chez M. Audebert, à Crépy, 457 litres à Russy-Besmont, 588 litres à Saint-Leu, 5,299 litres par les soins de la mairie de Senlis ; enfin, les fabriques de sucre de l'arrondissement en ont fait ramasser 4 hectolitres à Vauciennes, 7,552 k. à Baron, 11,725 k. à Barberie et 9,156 k. à Beaurain. Il est généralement admis que chaque litre de hannetons en contient 450 et chaque kilog. 1,125, ce qui donne un total de 55,575,875 hannetons ; comme les femelles sont en général en nombre à peu près égal avec les mâles, et que chacune dépose en plusieurs pontes environ une cinquantaine d'œufs, on a empêché d'éclore 889,597,850 hannetons.

Vous le voyez, Messieurs, cette année 1868 devra compter parmi les plus heureuses pour notre Société ; accroissement numérique considérable, heureux accord, succès dans toutes les entreprises, rien ne lui aura manqué. La mort même semble avoir voulu la respecter plus que les années précédentes, en ne frappant qu'un seul de nos collègues ; malheureusement, c'est un des plus regrettables, M. l'abbé Magne, président du Comité archéologique et supérieur du collège Saint-Vincent, un de ces hommes dévoués à toute belle chose, ardents pour le bien, et qui, par l'alliance d'un esprit orné et d'un heureux caractère, savent rendre la science aimable. En même temps, vous ne serez pas surpris que je rende hommage à la mémoire de M. Juillet, qui, personnellement, à la vérité, n'était pas notre collègue, mais qui avait tant aidé nos débuts dans la ville qu'il administrait, et avait voulu, donnant un exemple qui, espérons-le, sera suivi, inscrire la commune de Creil sur les listes de la Société.

Mais, Messieurs, c'est assez longtemps abuser de votre attention ; il faut conclure. S'il est doux de bien faire, il est bien doux aussi de s'en voir récompenser ; les faveurs administratives, subventions et médailles, les dons généreux des Présidents d'honneur et des Dames patronnesses doivent vous causer une satisfaction plus grande encore, en sentant au-dedans de vous-mêmes que vous les avez mérités. Leçons, Bulletins, Expositions, Visites de Jardins, Conférences

horticoles, tous ces travaux, que je vous énumérais avec complaisance il n'y a qu'un instant, vous les avez accomplis avec courage et avec succès, et, en voyant le point où vous êtes arrivés aujourd'hui, le juge le plus sévère ne pourrait vous dire que ce seul mot : *persévérez !*

COURS D'ARBORICULTURE

De M. Dubarle, Jardinier-Professeur.

HUITIÈME LEÇON. — TAILLE EN VERT.

Considérations générales. — Un axiôme de médecine dit qu'il vaut mieux *prévenir le mal que d'avoir à le guérir*. Ce raisonnement peut s'appliquer au gouvernement des arbres. La taille en sec, qui supprime une assez considérable partie du bois poussé l'année précédente, est une opération dont l'excès ne peut être que nuisible à la santé de l'arbre; c'est du soin qui aura été employé pendant l'été dans les tailles en vert que dépend la possibilité de réduire cette taille en sec à aussi peu de chose que l'on pourra. Il est facile, du reste, de comprendre que les plaies formées par la taille en vert se cicatrisent au fur et à mesure qu'elles sont faites, et que, de plus, ces opérations n'ayant pas lieu toutes à la fois, la perturbation dans le cours de la sève ne sera pas considérable, et le tort fait à l'arbre se trouvera beaucoup moindre.

Nous comprenons donc sous ce nom général de *taille en vert* toutes les opérations d'été autres que le pincement, c'est-à-dire la taille en vert proprement dite, le casement, l'ébourgeonnement, le palissage. Nous y ajouterons seulement la taille sur les rides des lambourdes dans les arbres à fruits à pépins, opération qui nous est propre, et qui nous a toujours donné les meilleurs résultats, et l'effeuillage pour maîtriser les arbres trop vigoureux; nous ne parlerons pas ici de l'éborgnage, qui est une opération accessoire de la taille en sec, et que nous avons décrite dans les deuxième et troisième leçons. En effet, toutes ces opérations ont le même but, qui est de simplifier la taille en sec, et de prévenir les grandes suppressions que, autrement, on est trop souvent obligé de faire au printemps; leur mode particulier d'exécution diffère seul, et, comme nous allons le voir, principalement à cause des essences différentes auxquelles la taille en vert est appliquée. Nous allons en traiter séparément, en suivant l'ordre dans lequel elles sont employées.

Ebourgeonnement. — L'ébourgeonnement est d'un usage très ancien; son but était de faire, sans grand dommage pour l'arbre, la suppression des bourgeons inutiles, qui plus tard n'aurait pas pu s'opérer sans de grandes mutilations dont l'effet aurait été désastreux. L'ébourgeonnement s'applique à toutes les essences d'arbres fruitiers, au fur et à mesure que l'état de leur végétation permet de le faire, c'est-à-dire quand les nouveaux bourgeons ont 4 ou 5 centimètres de longueur, et que l'on peut apprécier leur force et leur destination.

Dans les poiriers et les pommiers, il consiste tout simplement à supprimer avec la serpette, et bien au ras de l'écorce, les bourgeons placés derrière les branches d'espalier, c'est-à-dire du côté du mur, afin de les empêcher d'employer inutilement une sève qui, dès lors, profitera aux bourgeons conservés. Nous l'employons encore d'une autre manière, afin de remplacer l'éborgnage dans ces arbres; en effet, au lieu d'éborgner, dans les prolongements des branches de charpente, les yeux avoisinant le terminal, nous préférons, comme nous l'avons déjà dit dans notre deuxième leçon, les supprimer sur leur empâtement lorsqu'ils ont atteint la longueur de quelques centimètres, c'est-à-dire dans le courant du mois de mai; le but, dans les deux cas, est de faire sortir les yeux stipulaires, mais ils donneront des bourgeons bien plus faciles à maîtriser en s'y prenant à l'époque que nous conseillons.

Dans le pêcher, il se pratique un peu plus fréquemment que sur les précédents, attendu qu'il pousse souvent des yeux doubles ou triples, et que sur chacun on ne doit conserver qu'un bourgeon, en ayant soin de choisir le plus vigoureux au-dessous des branches de charpente, et le plus faible au-dessus. On enlève aussi les bourgeons qui se développent du côté du mur, et de plus, ainsi que nous l'avons dit dans notre troisième leçon, les yeux intermédiaires sur les coursonnes qui portent leurs fleurs trop haut, afin de concentrer la sève sur les yeux de la base qui doivent fournir le ou les bourgeons de remplacement.

Dans les autres arbres à fruits à noyau, l'ébourgeonnement ne regarde guères que les bourgeons placés du côté du mur ou ceux qui pourraient faire confusion; le pincement suffit presque toujours pour modérer et gouverner leur végétation; mais une observation qui est commune à tous les arbres, c'est que l'ébourgeonnement doit être pratiqué avec un outil très tranchant, pour que la plaie se cicatrise vite et n'amène pas la formation de chancres. Quand on ne veut pas faire pousser les yeux stipulaires, l'ébourgeonnement doit enlever le bourrelet sur lequel repose le bourgeon, afin de supprimer en même temps ces yeux stipulaires.

L'ébourgeonnement de la vigne se fait en général avec moins de précautions; le bourgeon encore tendre se casse assez aisément à son insertion, et nombre de jardiniers se contentent de cette façon de procéder. Nous conseillons de travailler aussi proprement la vigne que les autres arbres à fruits; toute perte de sève nuit au développement du produit de l'année, à celui du bois aussi bien qu'à celui du fruit; un arbre travaillé avec propreté donnera de meilleur bois et des fruits plus gros. Si l'on se rappelle la constitution de la branche coursonne de la vigne, on comprendra qu'un seul bourgeon à la rigueur lui est nécessaire; en général, on a taillé sur deux yeux, et si les deux bourgeons qui en sont nés portent des grappes, on peut les conserver tous deux quand leur développement est normal; comme c'est le plus inférieur qui est le mieux placé pour recevoir la taille de l'année suivante, dans aucun cas on ne le supprime, et quelquefois même, quand il est trop faible, on est obligé de supprimer le supérieur, même quand il porte du fruit. Enfin tous les bourgeons qui poussent à la base des coursonnes, presque toujours

faibles ou infertiles, doivent être supprimés avec soin, afin d'éviter toute déperdition de sève au détriment des branches conservées.

En résumé, pour remplir véritablement son but, l'ébourgeonnement doit être pratiqué le plus promptement possible, dès le départ de la sève, ou au moins aussitôt qu'il est possible d'apprécier la nature des bourgeons, car il est quelquefois utile de choisir en connaissance de cause ceux que l'on veut conserver. L'instrument dont on se sert doit couper parfaitement bien, car, au contraire du pincement, il est utile que la plaie faite par l'ébourgeonnement se cicatrise vite et bien : le greffoir est un outil très avantageux pour ce travail.

Casement. — Le casement, tel qu'il se pratique aujourd'hui, n'est plus qu'une opération accessoire, suppléant le pincement quand il n'a pas été exécuté en temps voulu, ou la taille en vert quand on a affaire à des arbres très vigoureux que l'on veut maîtriser; il se pratique sur le bois de l'année déjà durci, avec la serpette, sur la lame de laquelle on appuie le bourgeon maintenu avec le pouce; un mouvement de bascule du poignet, opéré de gauche à droite, casse net le bourgeon, tout en laissant une plaie pleine d'esquilles, longue à cicatriser, et qui suspend la végétation plus longtemps qu'une section nette n'aurait pu le faire.

L'opération du casement serait dangereuse sur d'autres arbres que les arbres à fruits à pépins, à cause de la gomme, maladie à laquelle ils sont sujets, et qu'il pourrait occasionner. Mais, sur le pommier et le poirier, elle produit de bons effets; autrefois, quand on ne pinçait pas encore, entre les deux sèves, vers la Saint-Jean, on cassait uniformément à deux ou trois feuilles tous les bourgeons autres que ceux de prolongement; c'était là en partie l'origine des innombrables *têtes de saule* que l'on voit encore sur tant de vieux arbres, — et malheureusement sur tant de jeunes aussi; — mais quand on a eu soin de pincer à cinq ou six feuilles au début de la végétation, comme nous l'avons dit précédemment, le casement peut se faire alors sur deux yeux apparents, et n'offre plus des inconvénients aussi graves. Dans d'autres circonstances, par exemple, quand on veut faire une taille en vert sur un bourgeon déjà pincé, mais dont les faux-bourgeons sont partis vigoureusement, dans l'intention de l'affaiblir, on casse au-dessous du ou des plus vigoureux, et on est moins exposé à voir les inférieurs se développer très fort à leur tour que si on avait taillé avec la serpette au lieu de casser; dans ce cas, quelques auteurs conseillent de ne casser qu'aux trois quarts, et de laisser le bourgeon pendu à l'arbre par une lanière d'écorce et quelques fibres seulement; nous n'aimons pas beaucoup cette manière de procéder, qui donne un aspect sale à l'arbre, et dont on peut se dispenser en surveillant la végétation.

Sous le nom de *casements successifs*, M. Thirion, notre secrétaire-général, applique, depuis une dizaine d'années, une série d'opérations de ce genre qui lui tient lieu de toute autre sur les arbres, et qui donne d'assez bons résultats. Après un pincement à cinq ou sept feuilles, suivant les variétés, fait au mois de mai, il casse sur la quatrième ou sixième feuille aussitôt qu'un faux-bourgeon s'est développé, puis sur la troisième ou cinquième, et enfin sur la deuxième ou qua-

trième, au fur et à mesure que d'autres faux-bourgeons sortent après le précédent cassement; à la sève d'août, les derniers faux-bourgeons ne sont plus que des dards ou des brindilles. Cette taille ne demande pas une extrême précision, et peut suffire à des ouvriers de campagne, mais elle est beaucoup moins propre et surtout elle économise moins la sève que celle que nous enseignons.

A vrai dire, le cassement doit être considéré comme la véritable taille en vert des arbres à fruits à pépins; il suffit, à la taille en sec, d'enlever le petit chicot qu'il a laissé sur le bourgeon. En général, il ne faut pas trop en retarder l'application: un pincement en mai; trois semaines après, le pincement des faux-bourgeons; le cassement fin juin; un arbre de force ordinaire peut se contenter de ces trois opérations. Quand il s'agit d'un arbre vigoureux que l'on veut maîtriser, on attendra à casser les bourgeons en juillet, quand ils auront déjà employé beaucoup de sève; cela les affaiblira davantage, et leurs pousses d'automne seront plus maigres. Il en est de même des arbres depuis longtemps taillés trop court, et dont le centre et la base se couvrent constamment de bourgeons gourmands; c'est par un cassement sévère exécuté en juillet que l'on s'en rendra maître.

Taille en vert. — La taille en vert s'applique plus particulièrement au pêcher; c'est le vrai moyen de gouverner cet arbre pendant l'été; elle est de deux sortes: la taille en vert proprement dite, qui n'a pour ainsi dire plus d'application quand on a eu soin de pincer, et le ravalement en vert, qui, sur les arbres sujets à la gomme, amène les mêmes résultats que le cassement sur les autres. La taille en vert se fait sur une coursonne de pêcher qui prend trop de force; en deux ou trois fois on ravalement sur les faux-bourgeons, jusqu'à ce qu'on arrive au plus inférieur, qui donnera ainsi une branche à fruit plus faible et plus conforme à ce qu'on attend d'elle.

Aussitôt après la récolte faite, comme la végétation du pêcher se prolonge jusqu'aux gelées, on supprime la branche à fruit qui a produit, ce qui concentre la sève sur la branche de remplacement, à une époque où son excès n'est plus à craindre.

Quand le pincement et l'ébourgeonnement n'ont pas été pratiqués à temps sur la vigne, une taille en vert y devient nécessaire après que les raisins sont tournés; les bourgeons inutiles ou infertiles sont enlevés avec soin, et les faux-bourgeons coupés à deux feuilles, comme nous l'avons déjà dit, mais non supprimés.

Palissage. — Nous mettons le palissage dans cette leçon sur la taille en vert, attendu que c'en est le complément indispensable, pour le pêcher et pour la vigne. Tailler en vert et ne pas palisser est une faute presque aussi grave que de ne pas tailler du tout; les bourgeons des coursonnes, sollicités par l'air et la lumière, attirent à eux la sève, s'emportent, détruisent tout l'espoir de la récolte suivante, et rompent l'équilibre de la végétation. D'ailleurs, le palissage est un très bon moyen de modérer les bourgeons trop vigoureux, en les appliquant sévèrement au mur avant les autres, ce qui amène une plus égale répartition de la sève dans tout l'ensemble de l'arbre, et un jardinier soigneux se gardera bien de négliger ce moyen utile. Dans un arbre palissé avec soin, les branches à fruit ne reçoivent que la sève nécessaire à la formation des fleurs, et les bourgeons de prolongement emploient

avantageusement le reste à la formation d'une charpente vigoureuse; les fruits reçoivent toute la chaleur du soleil concentrée sur le mur; en résumé, le coup d'œil est plus beau, la récolte plus satisfaisante, et la taille du printemps suivant plus facile.

Nous ne parlons ni du palissage à la loque, ni des treillages, ni des matériaux à employer dans ces opérations; ce sont là de ces choses qui s'apprennent dans la pratique, et pour lesquelles d'ailleurs le choix n'est pas toujours possible. Chacun doit, en ceci, se conformer aux usages établis dans le pays où il travaille.

Taille sur les rides. — Cette opération, applicable seulement sur le poirier et le pommier, n'est déjà plus inconnue à nos auditeurs. Nous l'avons démontrée depuis deux ans à diverses reprises dans les leçons que nous avons données dans tout l'arrondissement, et il a déjà été facile de se rendre compte de l'effet produit par celles qui ont été pratiquées par nous pendant l'été de 1867. Nous l'avons décrite dans notre deuxième leçon, en ajoutant toutefois que, dans la plupart des cas, nous préférons l'effectuer au mois de juillet; nous nous contenterons donc de répéter ici que, toutes les fois que l'on aura affaire à un sujet vigoureux, greffé sur franc, ou de variété naturellement peu fertile, les bourses seront supprimées, entre les deux séves, par un ravalement en vert, exécuté au moyen d'une taille transversale faite dans le milieu des rides qui accompagnent la base de cette bourse; cette taille, que nous n'avons vu décrire nulle part, est un moyen assuré de faire sortir, du milieu des rides, trois bourgeons de force inégale, dont un au moins et souvent tous les trois sont couronnés, c'est-à-dire fleuriront deux ans après. Outre la certitude d'obtenir des branches à fruit au lieu du bois que tout autre ravalement ferait sortir presque à coup sûr, le but de cette taille est encore de rapprocher l'appareil fruitier de la branche-mère, ce qui produit de plus beaux fruits; on comprend en effet que, à force de passer par les tissus charnus et contournés des bourses, la séve finit par n'arriver aux fruits qu'en quantité insuffisante; de plus, si l'on attend plusieurs années avant de forcer ces yeux des rides à sortir, ils s'éteignent et on risque de ne plus les trouver quand la bourse, démesurément allongée, nécessite un ravalement. De plus, nous devons faire remarquer qu'une bourse, alors qu'elle a produit seulement deux fois du fruit, se trouve déjà composée d'un tissu mou, à fibres croisées, où la circulation se fait mal, ce qui est une précaution de la nature pour empêcher la séve de se faire une issue de ce côté; mais, si l'on se donne la peine de couper longitudinalement en deux une bourse, on s'aperçoit aussitôt que l'intérieur en est pourri, ou au moins d'une couleur rousse, indice d'une pourriture prochaine; peut-on croire que les fruits venus sur cette base seront jamais aussi bien nourris, et par conséquent aussi beaux que ceux qui sont assis, directement ou à peu près, sur le bois de la branche de charpente?

Effeuillement — C'est encore une opération à faire pendant l'été, et qui peut amener de bons résultats. Nous croyons que personne n'en avait parlé avant M. Gressent, qui le prône comme le meilleur moyen d'arrêter l'effort de la séve dans une partie trop vigoureuse d'un arbre; nous l'avons expérimenté à plusieurs reprises sur les arbres du jardin de la Société, pendant l'été de 1868, et nous

croions pouvoir le recommander, pourvu que l'on n'en abuse pas; le meilleur moyen de s'en servir utilement et sans compromettre la santé de ses arbres, c'est de ne l'appliquer que sur les branches à fruit qui tournent en gourmands; on leur laisse deux feuilles, une en haut et l'autre à la base du bourgeon, sans compter les folioles, auxquelles il est inutile de toucher, et qui, au contraire, ne peuvent que donner un bon résultat si, profitant de la sève enlevée au reste de la branche à fruit, elles font gonfler leurs yeux et les rendent apparents.

Un cas où l'effeuillage est non-seulement sans danger, mais encore une des plus utiles opérations de la taille en vert, et que nous employons avec succès depuis longtemps, c'est celui où, sur une branche fruitière, nouvellement ou anciennement établie, une taille trop courte, ou toute autre circonstance, jetant la sève dans une rosette, la fait se développer à bois; aussitôt que l'on aperçoit le centre de cette rosette s'allonger comme pour ouvrir ses feuilles centrales avant le temps, on coupe toutes les feuilles de la circonférence par le milieu de leur pétiole; la végétation est tout aussitôt modérée; le pis qu'il puisse arriver, c'est que la rosette continue son évolution, mais elle le fait alors avec lenteur et modération et forme seulement une nouvelle couronne de feuilles entourant un bouton cônica, qui s'ouvrira seulement pour fleurir au printemps suivant.

Pincement des fleurs. — Il nous a semblé que, pour être aussi complet que possible dans cette description des opérations de la taille d'été, nous devons dire quelques mots du pincement des fleurs dans les arbres fruitiers à pépins, procédé qui est enseigné et pratiqué depuis quelques années par un professeur distingué d'arboriculture, M. Forney. Ce pincement se fait, dès l'épanouissement du corymbe de fleurs, en coupant avec les ongles les fleurs intérieures de préférence; M. Forney assure que cette suppression fortifie les fleurs conservées et les fait nouer plus sûrement; nous ne l'avons pas assez expérimenté pour pouvoir le conseiller en toute certitude, mais nous avons cru qu'il était de notre devoir de le signaler.

Résumé. — Telles sont les principales et les plus essentielles opérations de la taille en vert, qui, avec le pincement, constitue l'ensemble du travail d'été sur les arbres fruitiers. Nous appelons toujours très fortement l'attention des jardiniers sur ce travail. Selon nous, c'est en été que les arbres doivent être gouvernés; l'artiste intelligent doit s'adresser plutôt à des êtres vivants sur lesquels l'effet de ces différentes opérations se fera immédiatement sentir, et pourra par conséquent être aussitôt modifié ou redoublé, suivant qu'il se rapprochera plus ou moins du résultat qu'il cherche. L'arbre, inerte pendant l'hiver, n'offre pas les mêmes avantages, et les erreurs commises dans la taille en sec peuvent quelquefois ne pas être facilement réparées. Aussi, disons-nous pour terminer que, quand un arbre a été attentivement soigné pendant sa végétation, la taille en sec se réduit pour ainsi dire à un simple nettoyage aussi prompt que facile à exécuter.

TABLE DES MATIÈRES.

A.	
ÆCIDIDIUM CANCELLATUM (note sur l')	254
ALMANACH GRESSENT (rapport sur l')	52
APICULTURE	80, 112, 176
ARBORICULTURE fruitière de M. Gressent (rapport sur l')	252
ARBORICULTURE (cours d') de M. Du- barle. — Taille du Poirier, 53, 76, 92, 132 — Taille du Pêcher	133
— Taille du Prunier, du Cerisier, etc.	171
— Taille de la Vigne	206
— Greffes de printemps	233
— Pincements	259
— Taille en vert	281
ARBRES FRUITIERS (culture écono- mique des)	158
ARBRES FRUITIERS (de la nécessité de tailler les)	162
ARTICHAUTS (culture des)	52
ASSOLEMENT DU PARTERRE	58
AVERTISSEMENT	5
B.	
BOUGAINVILLEA SPECTABILIS (du)	141
BUDGET (projet de) pour 1868	40
C.	
CIDRE (fabrication du)	107
COMMISSIONS nommées par le Comité consultatif	41
COMMISSION DU JARDIN. — Rapport de Juin 1868	169
Juillet 1868	188
Août 1868	206
Septembre 1868	226
Octobre 1868	259
COMPOSITION DES BUREAUX de la So- ciété et des Sections pour 1868	38
COMPTE - RENDU DES TRAVAUX DE L'ANNÉE	275
CONSEILS SUR LES SEMIS DE GRAINES.	29
CONSERVES DE POIS (note sur les)	187
CYCLANTHERA PEDATA (note sur la)	58
D.	
DUPLICATURE DES FLEURS (de la)	202
E.	
ENGRAIS CHIMIQUES (les)	164
ENTRETIENS sur la Physiologie végé- tale	62, 142, 175, 190
ETAT des Recettes et Dépenses	40
EXPOSITION de Mai au Palais de l'In- dustrie. — Rapport	140
EXPOSITION de Montmorency. — Rap- port	227
EXPOSITION de Noyon. — Rapport	231
F.	
FLAGEOLETS repiqués (les)	61
FRAMBOISIER (culture du)	111
H.	
HANNETON et le Ver blanc (le)	31
I.	
INAUGURATION des Sections.—Nanteuil	41
— Crépy	45
— Creil	49
— Pont-Sainte-Maxence	86
J.	
JARDIN FLEURISTE (le)	185
L.	
LEÇON d'arboriculture à Pont	73
LETTRE de M. Donon	28
LISTE des Membres de la Société	12
M.	
MELONS de primeur (culture des)	74
MEMBRES admis à Senlis, 28, 38, 70, 85 102, 152, 182, 221, 246, 269 A Crépy	74, 92, 104, 132, 155, 183, 200
A Creil, 72, 103, 130, 153, 183, 198, 222, 269 A Nanteuil	72, 91, 129, 154, 184
A Pont. 105, 131, 153, 184, 199, 223, 247	105, 131, 153, 184, 199, 223, 247
MOUVEMENT HORTICOLE de 1866 (le)	250
MOUVEMENT HORTICOLE de 1867 (le)	200
N.	
NOMINATIONS des Comités	28
O.	
OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES	138
P.	
PATATE (la)	61
PELARGONIUMS zonals de semis	141
PISSENLIT (culture du)	74
POIRE Huyshe's Victoria	31
POTAGER MODERNE de M. Gressent (rapport sur le)	156

PROCÈS-VERBAUX. — Séance du 5	Pont. — Séance du 30 Avril	104
Janvier	7 Mai	130
— 2 Février	10 Juin	153
— 1 ^{er} Mars	8 Juillet	183
— 5 avril	12 Août	199
— 3 Mai	9 Septembre	222
— 7 Juin	27 Septembre	223
— 5 Juillet	7 Octobre	247
— 2 Août	11 Novembre	270
— 6 Septembre	R.	
— 4 Octobre	RAPPORT général de la Commission des	
— 8 Novembre	Visites	271
— 6 Décembre	RÈGLEMENT général de la Société.	5
PROCÈS-VERBAUX de la Section de	RÈGLEMENT des Comités	11
Creil. — Séance du 23 Février	RÈGLEMENT de la Commission des	
22 Mars	Visites	12
26 Avril	RÈGLEMENT de l'Exposition	33
24 Mai	RÈGLEMENT du Jardin	155
28 Juin	RHEUM PALMATUM (note sur le)	142
26 Juillet	S.	
23 Août	SAMEDIS (les) de la Société	249
27 Septembre	T.	
25 Octobre	TAILLE DE LA VIGNE (nouveaux pré-	
22 Novembre	ceptes de)	255
PROCÈS-VERBAUX de la Section de	TAILLE DE LA VIGNE dans les jardins.	257
Crépy. — Séance du 16 Février	TERREAU DE COUCHE (le)	165
15 Mars	TIGRE (recette contre le)	192
19 Avril	V.	
17 Mai	VARIÉTÉS	216
21 Juin	VISITES DE JARDINS. — Jardin de	
19 Juillet	M. Lardé	167
16 Août	Jardin de M. Daguet père	167
20 Septembre	de M. Fasquel	168
18 Octobre	de M. Barbier (Maxime)	187
15 Novembre	de M. Roger	188
PROCÈS-VERBAUX de la Section de	de M. Hubert	213
Nanteuil. — Séance du 9 Février	de M. Brossier	214
8 Mars	de M. Bert	215
13 Avril	de M. Demichy	215
10 Mai	de M. Rayon	216
14 Juin	de M. Cosson	237
13 Juillet	de M. Battavoine fils	257
9 Août	de M. Spère	238
13 Septembre	de M. Barbier (Roger)	238
11 Octobre	de M. Deslandes	238
8 Novembre	de M. Boursset (Emile)	239
PROCÈS-VERBAUX de la Section de	de M. Bérard	240

TABLE

Procès-verbal de la séance du 6 Décembre 1868.	266
Section de Creil. — Séance du 27 Septembre 1868.	269
— Séance du 25 Octobre.	269
— Séance du 22 Novembre	270
Section de Nanteuil-le-Haudouin. — Séance du 8 Novembre .	270
Section de Pont-Ste-Maxence. — Séance du 11 Novembre 1868	270
Section de Crépy-en-Valois. — Séance du 15 Novembre 1868.	271
Rapport général de la Commission des Visites.	271
Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1868.	275
Cours d'arboriculture de M. Dubarle, jardinier-professeur . .	281

Ordre du jour de la séance du 3 Janvier 1869.

N. B. — Cette séance étant consacrée aux élections, les Comités n'examineront pas les objets présentés.

RÉUNION GÉNÉRALE A 1 HEURE.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 Décembre.

Admission de membres nouveaux.

Dépouillement de la correspondance.

Nomination du Président et du Secrétaire-général.

— de deux Vice-Présidents.

— de deux Secrétaires.

— du Trésorier et du Bibliothécaire.

— de deux Membres du Comité consultatif.

Propositions et communications.

A 10 h. du matin, leçon d'horticulture dans le jardin de la Société.

A partir du 5 Décembre dernier, jusques et y compris le Samedi 27 Février prochain, des Conférences horticoles ont lieu tous les Samedis, de 7 à 9 h. du soir, dans la salle des séances, éclairée et chauffée à cet effet. Tous les membres de la Société, munis de leur carte de sociétaire, pourront y assister avec leur femme et leurs enfants.

N. B. — La Conférence du Samedi 2 Janvier n'aura pas lieu, à cause de la proximité du premier jour de l'an.

Leçons d'Horticulture.

JANVIER 1869.

- Dimanche 5 :* Leçon à Senlis, à 10 heures du matin, dans le jardin de la Société. — SÉANCE GÉNÉRALE A 1 HEURE DE L'APRÈS-MIDI.
- Jeudi 7 :* Leçon à Montataire, à 9 h. du matin. — Leçon à Précy-sur-Oise, à 2 h. de l'après-midi.
- Dimanche 10 :* Leçon à Baron, à 9 heures du matin. — Séance à Nanteuil, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.
- Lundi 11 :* Leçon à Betz, à la mairie, à 1 h. de l'après-midi.
- Mercredi 13 :* Leçon à Fleurines, chez M. Mellois, à 7 h. du m. — Leçon théorique à Pont, dans la salle de la mairie, à 1 h. — Séance après la leçon.
- Jeudi 14 :* Leçon à Boran, à 10 heures du matin. — Leçon à Chambly, à 2 heures de l'après-midi.
- Dimanche 17 :* Leçon à Auger-St-Vincent, à 10 heures du matin. — Séance à Crépy, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.
- Jeudi 21 :* Leçon à Raray, à 9 heures du matin. — Leçon à Béthisy-St-Martin, à 2 heures de l'après-midi.
- Dimanche 24 :* Leçon à Verneuil-sur-Oise, à 8 heures du matin. — Séance à Creil, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.
- Lundi 25 :* Leçon à Vineuil, à 9 h. du matin. — Leçon à la Chaussée de Gouvieux, à 2 heures de l'après-midi.
- Jeudi 28 :* Leçon à Pontarmé, à 9 heures du matin. — Leçon à Plailly, à 2 heures de l'après-midi.

AVIS IMPORTANT.

Les séances du mois de Janvier, à Senlis et dans les Sections, étant consacrées à l'élection des Membres des Bureaux et du Comité consultatif, MM. les Sociétaires sont priés de s'y rendre très exactement.

Ceux de MM. les Sociétaires qui changeraient de domicile sont priés d'informer M. le Secrétaire-général de leur nouvelle adresse.